

La tension monte autour de l'AG d'Accor

LAURENCE BOISSEAU | Le 20/04 à 17:10



Proxinvest a retiré son soutien aux administrateurs présentés par Accor, Sébastien Bazin, et Nicolas Sarkozy. À l'origine des tensions, le débat sur les droits de vote double.

La tension monte autour du groupe Accor. L'assemblée générale qui se tiendra le vendredi 5 mai prochain risque d'être agitée. Proxinvest vient de retirer ce jeudi 20 avril son soutien aux administrateurs présentés par la société dont Sébastien Bazin, PDG, dont le mandat est soumis à réélection, et Nicolas Sarkozy, coopté il y a peu .

L'agence de conseil en vote française a aussi recommandé à ses clients, des investisseurs de voter contre le renouvellement d'Iris Knobloch, administratrice indépendante.

Suppression des droits de vote double

Une décision coup de gueule qui vise à sanctionner selon la société « *un gros manquement en termes de gouvernance* », ou encore « *un mauvais tour fait à la démocratie actionnariale* », « *un vrai problème de respect de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires* ».

La veille, le conseil d'administration avait décidé, à l'unanimité, de ne pas agréer une résolution externe déposée par la très sérieuse société de gestion Phitrust Active Investors, bien connue sur la place de Paris pour avoir réclamé la séparation des fonctions de président et de directeur général à la Société Générale. Via cette résolution, Phitrust avec 13 investisseurs pesant 2,3 % du capital du groupe hôtelier a demandé au groupe hôtelier la suppression des droits de vote double remis aux actionnaires au nominatif après deux ans de détention. Une situation qui existe depuis que la loi Florange a généralisé, en 2014, le droit de vote double, qu'une grande majorité d'investisseurs rejettent car partisans du sacro-saint principe en gouvernement d'entreprise du « une voix, un vote ».

Un actionnaire de référence, le Chinois Jin Jiang International

La situation capitalistique d'Accor est particulière. Depuis 2016, le groupe a un nouvel actionnaire de référence, le groupe chinois Jin Jiang International, concurrent et propriétaire de Louvre Hotel Group (Campanile, Kyriad, Première Classe...). Ce dernier a acquis par étape 12,58 % du capital et 11,22 % droits de vote. Il a commencé à acheter des titres au deuxième trimestre 2015. Par conséquent, dès septembre 2017, certaines actions pourraient bénéficier de droits de vote double.

Le taux de participation à l'assemblée générale 2016 était de 66 %. Selon Phitrust, le risque est grand que certains actionnaires de référence, via le mécanisme de droits de vote double, puissent bénéficier d'une minorité de blocage en assemblée générale tout en échappant à l'obligation de lancer une offre publique obligatoire, sans avoir à en payer le prix.

Outre Jin Jiang, les autres actionnaires importants d'Accor sont le Qatar avec 10,4 % du capital, le milliardaire saoudien et membre de la famille royale, le Prince Alwaleed, avec 5,8 %. Le droit de vote double bénéficiera aussi dès juillet 2018 à ses deux autres actionnaires. Enfin, Eurazeo possède 4,3 % des titres. En février 2017, Colony Capital qui agissait de concert avec le fonds de private equity a vendu sa participation de 4,9 % de capital et de 8,9 % de droits de vote

En 2015, Phitrust avait déjà déposé une résolution de ce même type chez Vivendi, pour éviter que Vincent Bolloré ne bénéficie de droits de vote doubles dès 2017. Elle avait alors recueilli 50,15 % des voix des actionnaires mais n'avait pas été adoptée car pour être acceptée, elle nécessite une majorité des deux-tiers. Chez Orange, elle avait fait la même tentative. En vain, là aussi.

@boisseaul